

EUROPLASMA SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles

Immeuble Le Sully
1, place Occitane, B.P. 28036
31080 Toulouse Cedex 06

Deixis
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de la Grande Aquitaine

4 bis, Chemin de la Croisière
33 550 LE TOURNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale
EUROPLASMA SA
11 avenue de Canteranne
Cité de la Photonique
33600 PESSAC

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROPLASMA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de la note 2 de l'annexe aux états financiers, « Principes, règles et méthodes comptables » relatif aux mesures prises par la société pour assurer sa continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur situation négative des filiales, tels que décrits dans la note 3.12.1.1 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société Europlasma, décrites dans la note 3.12.1.1 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.
- La société constitue des dépréciations de ses créances clients selon les modalités décrites dans la note 3.5 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société Europlasma, décrite dans la note 3.5 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.
- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 1 872k euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.3.1 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations comptables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse et Le Tourne ; le 27 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deixis



Bertrand Cuq
Associé



Nicolas de Laage de Meux
Associé



Comptes annuels

EUROPLASMA SA

Exercice clos le 31 décembre 2020

BILAN

En milliers d'euros (K€)

Bilan Actif

EUROPLASMA

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 494	1 494		10
Concession, brevets et droits similaires	1 333	1 316	17	25
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				1
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 827	2 810	17	36
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	310	303	6	8
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 131	5 109	22	39
Autres immobilisations corporelles	197	127	71	67
Immobilisations en cours	91	43	48	43
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	5 729	5 583	147	157
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	82 308	80 436	1 872	336
Créances rattachées à des participations	36 338	34 658	1 680	1 555
Autres titres immobilisés				
Prêts	17		17	17
Autres immobilisations financières	6 628	6 500	128	20
TOTAL immobilisations financières :	125 291	121 594	3 697	1 928
ACTIF IMMOBILISÉ	133 848	129 987	3 861	2 120
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	93		93	110
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	526	526		
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	619	526	93	110
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	1		1	99
Créances clients et comptes rattachés	9 330	5 832	3 497	1 858
Autres créances	940	40	900	678
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	10 270	5 872	4 397	2 536
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	0		0	0
Disponibilités	2 204		2 204	2 046
Charges constatées d'avance	115		115	81
TOTAL disponibilités et divers :	2 319		2 319	2 128
ACTIF CIRCULANT	13 208	6 399	6 810	4 872
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	147 056	136 385	10 671	6 993

Bilan Passif

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 20 898	20 898	8 557
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	67 797	67 002
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	10	10
Réserves statutaires ou contractuelles	47	47
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(69 872)	(104 662)
Résultat de l'exercice	(81 298)	(21 705)
TOTAL situation nette :	(42 417)	(50 751)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	120	140
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(42 297)	(50 611)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	131	135
AUTRES FONDS PROPRES	131	135
Provisions pour risques	38 363	49 150
Provisions pour charges	1 091	2 616
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	39 454	51 766
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	6 550	1 250
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	6 550	1 250
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 098	2 454
Dettes fiscales et sociales	3 663	1 977
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	70	21
Autres dettes	1	1
TOTAL dettes diverses :	6 833	4 453
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	13 383	5 703
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	10 671	6 993

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros (K€)

Compte de Résultat (Première Partie)

EUROPLASMA

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	452		452	45
Production vendue de services	3 501		3 501	989
Chiffres d'affaires nets	3 953		3 953	1 014
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				8
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			243	776
Autres produits			0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 196	1 797
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			21	(5)
Autres achats et charges externes			5 620	4 320
TOTAL charges externes :			5 642	4 315
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			51	28
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 051	1 589
Charges sociales			1 093	749
TOTAL charges de personnel :			3 143	2 338
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			154	479
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 993	577
Dotations aux provisions pour risques et charges			157	4
TOTAL dotations d'exploitation :			3 304	1 061
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			80	50
CHARGES D'EXPLOITATION			12 220	7 792
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(8 024)	(5 994)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(8 024)	(5 994)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	0	31
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	8	3
Reprises sur provisions et transferts de charges	13 387	2 124
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	13 394	2 158
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	18 135	14 827
Intérêts et charges assimilées	48 539	4 418
Différences négatives de change	2	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	66 676	19 245
RÉSULTAT FINANCIER	(53 282)	(17 087)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(61 306)	(23 081)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	160	1 400
Produits exceptionnels sur opérations en capital	20	20
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	179	1 419
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	40	23
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1	42
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	173	
	214	65
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(35)	1 355
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(43)	(22)
TOTAL DES PRODUITS	17 770	5 375
TOTAL DES CHARGES	79 067	27 080
BÉNÉFICE OU PERTE	(61 298)	(21 705)

ANNEXE

En milliers d'euros (K€) sauf indication contraire

SOMMAIRE

	PAGE
1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	11
1.1 EVENEMENTS CORPORATE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.2 EVENEMENTS PARTICULIERS D'EUROPLASMA SA	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.3 EVENEMENTS SPECIFIQUES AUX FILIALES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	12
3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	16
3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16
3.1.1 <i>Frais de développement</i>	16
3.1.2 <i>Concessions, brevets et droits similaires</i>	16
3.1.3 <i>Autres immobilisations incorporelles</i>	16
3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17
3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18
3.3.1 <i>Autres participations</i>	19
3.3.2 <i>Créances rattachées à des participations</i>	20
3.4 STOCKS ET EN-COURS	20
3.5 CREANCES	21
3.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	21
3.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	21
3.8 CHARGES A REPARTIR : FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS	21
3.9 CAPITAUX PROPRES	21
3.9.1 <i>Composition du capital social</i>	21
3.9.2 <i>Traitement des frais sur augmentation de capital</i>	22
3.9.3 <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	22
3.9.4 <i>Capitaux propres en dilution</i>	23
3.9.5 <i>Plans d'attribution gratuite d'actions</i>	24
3.10 SUBVENTIONS	26
3.11 AUTRES FONDS PROPRES	26
3.12 PROVISIONS	27
3.12.1 <i>Provisions pour risques</i>	27
3.12.1.1 <i>Provision pour situations nettes négatives des filiales</i>	27
3.12.1.2 <i>Provision pour garanties</i>	27
3.12.2 <i>Provisions pour charges</i>	27
3.12.2.1 <i>Provisions pour charges sociales et fiscales</i>	27
3.12.2.1 <i>Provisions pour charges financières</i>	27
3.12.2.2 <i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i>	28
3.13 DETTES	28
3.14 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	29
3.15 ECART DE CONVERSION	29
4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	30
4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES	30
4.2 TRANSFERTS DE CHARGES	30
4.3 RESULTAT D'EXPLOITATION	31
4.4 RESULTAT FINANCIER	31
4.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL	32
4.6 IMPOTS SUR LES BENEFICES	33
4.7 OPERATIONS EN DEVICES	33

5	AUTRES INFORMATIONS	33
5.1	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	33
5.1.1	<i>Evénements corporate</i>	33
5.1.2	<i>Evénements particuliers d'EUROPLASMA SA</i>	33
5.1.3	<i>Evénements spécifiques aux filiales</i>	34
5.1.4	<i>Evénement susceptible de se produire après la date de ce présent document</i>	Erreur ! Signet non défini.
5.2	ENGAGEMENTS FINANCIERS	37
5.2.1	<i>Engagements donnés</i>	37
5.2.2	<i>Engagements reçus</i>	37
5.3	EFFECTIFS	37
5.4	TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AVEC DES PARTIES LIEES	37
5.5	REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	37
5.6	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	38
5.7	INFORMATIONS DIVERSES	39
5.7.1	<i>Variation des immobilisations et des amortissements</i>	39
5.7.2	<i>Etat des provisions</i>	41
5.7.3	<i>Etat des échéances des créances et des dettes</i>	42
5.7.4	<i>Etat des produits à recevoir</i>	43
5.7.5	<i>Etat des charges à payer</i>	43
5.7.6	<i>Incidence des évaluations fiscales dérogatoires</i>	44

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2020 a été marqué par les évènements détaillés ci-dessous :

1.1 Evénements corporate

- **Contrat d'émission de BEOCABSA avec European High Growth Opportunities Securitization Funds (EHGOSF)**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a procédé aux tirages des tranches 4 à 13 d'OCABSA pour un montant nominal total de 20 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 2.000 OCA.

Au cours de l'exercice 2020, les 125 OCA de la tranche 3 non converties au 31 décembre 2019 et les 1.995 OCA des tranches 4 à 13 ont donné lieu à l'émission de 8.260.711.497 actions, y compris au titre des pénalités contractuelles payées en actions.

- **Réduction de capital**

Conformément à l'autorisation conférée par la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2020, le Conseil d'administration a décidé en date du 27 avril 2020 de faire un premier usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée en vue de réduire le capital d'un montant de 56.494.394,55 euros par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social, ayant eu pour effet de porter le capital d'un montant de 62.771.549,50 euros à un montant de 6.277.154,95 euros.

- **Regroupement des actions de la Société**

Conformément à l'autorisation conférée par la deuxième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2020, le Conseil d'administration de la Société a décidé de procéder en date du 18 mai 2020 au regroupement des actions composant son capital social, à raison de 1 action nouvelle contre 2.000 anciennes. Les opérations de regroupement ont débuté le 4 juin 2020 et ont pris fin le 6 juillet 2020. A l'issue de ces opérations, le capital social de la société d'un montant de 9.110.486 euros s'est trouvé divisé en 4.555.243 actions d'une valeur nominale de deux (2) euros chacune.

- **Contrat d'émission d'OCA avec Global Tech Opportunities 1 (Global Tech)**

Dans le cadre de la restructuration de la dette permettant un désendettement massif du Groupe, la Société a conclu un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles à émettre de la Société (« OCA ») avec le fonds Global Tech Opportunities 1, société dont le siège social est situé au 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102 aux îles Caïmans (« **Global Tech** ») en date du 12 novembre 2020.

L'assemblée générale extraordinaire en date du 28 décembre 2020 a délégué au Conseil d'administration de la Société sa compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider l'émission, au profit de Global Tech, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de six cent cinquante (650) OCA au prix de dix mille (10.000) euros chacune pour un montant nominal total de six millions cinq cent mille (6.500.000) euros.

Le Conseil d'administration a fait usage de la délégation de compétence le 28 décembre 2020 et a ainsi procédé à l'émission de 650 OCA au profit de Global Tech, lesquelles ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par cette dernière par compensation de créance liquide et exigible détenue sur la Société le 30 décembre 2020.

- **Epidémie et crise sanitaire liées au Covid-19**

Depuis janvier 2020, le coronavirus Sars-CoV-2 s'est propagé depuis la Chine au niveau international, aboutissant en mars 2020 à la déclaration par l'Organisation Mondiale de la Santé d'une situation de pandémie à l'échelle mondiale.

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19 sur le territoire français, les autorités gouvernementales ont mis en place, au cours de l'année 2020, des mesures de confinement et de restriction des déplacements impactant ou susceptibles d'impacter, directement

ou indirectement, et dans une certaine mesure, les activités du Groupe Europlasma, que ce soit en termes d'organisation des équipes ou de disponibilité et de réactivité des fournisseurs.

Afin de maintenir la continuité de l'activité dans ce contexte exceptionnel tout en assurant la santé de ses collaborateurs et celle de ses sous-traitants intervenant sur site, le Groupe a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, ce qui est s'est traduit notamment par :

- des actions de prévention à destination de l'ensemble des salariés en fonction des recommandations du gouvernement ;
- une organisation du travail spécifique (respect des mesures-barrières, rotation d'équipes, télétravail) ;
- un suivi rapproché des relations avec les fournisseurs pour éviter ou limiter autant que possible les retards de livraison ou d'intervention.

Le Groupe a également assuré une veille attentive de l'ensemble des dispositifs d'aides et d'accompagnement du gouvernement pour les entreprises. Les mesures prises par le groupe seront maintenues pour l'année 2021, et adaptées selon les recommandations du gouvernement.

1.2 Evénements particuliers d'EUROPLASMA SA

Les équipes techniques du Groupe Europlasma ont été largement mobilisées par les projets de remise en état de l'usine Inertam. Une partie de l'activité d'Europlasma a également porté sur la fourniture de pièces de rechange et de services de maintenance pour les systèmes et installations précédemment vendus.

Ainsi, dans le cadre de la fourniture d'une installation de réduction de déchets très faiblement actifs pour la centrale nucléaire de Kozloduy en Bulgarie (KNPP), l'équipe de maintenance et de mise en service du Groupe est notamment intervenue sur site pour effectuer des opérations de maintenance sur les torches à plasma.

1.3 Evénements spécifiques aux filiales

Déploiement du Groupe en Chine : Europlasma Environmental Technologies Co

La Société a finalisé la constitution de sa filiale chinoise Europlasma Environmental Technologies Co., Ltd., intégralement détenue par la Société et dirigée par Monsieur Jérôme Garnache-Creuillot en qualité de Président et Messieurs Pascal Gilbert et Xiaoming Zheng, respectivement Directeur général et Directeur général Adjoint. Cet événement est une double opportunité commerciale et académique pour valoriser la technologie plasma en application de la stratégie dévoilée fin 2019.

Elle a pour objet le développement et l'adaptation de la technologie plasma pour le marché chinois ainsi que la recherche dans de nouveaux domaines d'application. Dans ce cadre, cette société produira et commercialisera à terme un ensemble complet de solutions fondées sur des systèmes plasma à haute énergie, des unités clés en main pour le traitement des polluants ou encore des services de conseil et d'ingénierie.

De plus, la constitution d'Europlasma Environmental Technologies confère au Groupe un accès privilégié à de nouvelles ressources industrielles et universitaires. Ainsi, la création d'un centre de recherche et de prototypage industriel sino-français, prévu dans l'accord de coopération avec la ville de Laixi, composé notamment de scientifiques de l'Université Tsinghuade, de l'Université Hangzhou Danzi et d'experts d'Europlasma, fonde le nouveau positionnement du Groupe en qualité de fournisseur de technologies et d'expertise en matière de traitement efficient de déchets dangereux.

Europlasma a également annoncé un accord de coopération en matière de recherche et de prototypage industriel entre sa filiale chinoise Europlasma Environmental Technologies et l'Université Hangzhou Danzi. Ainsi, aux recherches préalablement annoncées sur la vitrification des cendres volantes vient s'ajouter le développement de procédés permettant le traitement et la valorisation des déchets issus de l'industrie de l'aluminium.

Traitement de l'amiante : Inertam

Les études relatives à la définition des nouveaux équipements ont débuté au troisième trimestre 2019 et livré une solution pragmatique : le nouveau procédé est simplifié au maximum, étanchéifié et permet de traiter de façon souple et robuste de grandes quantités de déchets amiantés, quelles que soient leur nature et leur composition.

Les opérations de démantèlement ont démarré début 2020 et les nouveaux équipements ont été mis en place à la fin du 1er semestre 2020. Ces opérations ont été réalisées dans des délais et budgets contraints mais respectés, malgré l'occurrence de la pandémie SARS-COV-2.

Ainsi, dans le contexte de pandémie liée au Covid-19, un plan de continuité d'activité a été mis en œuvre afin d'assurer la poursuite des travaux sur le site d'Inertam, de façon sécurisée et efficace.

Après près d'un an de travaux et plus de 6 millions d'euros d'investissements, l'usine a été remise en service le 1er juillet 2020. Le respect du protocole de montée en température et la réalisation d'une batterie de tests visant à contrôler l'ensemble des équipements, ont permis à Inertam de reprendre la production en toute sécurité.

Les travaux de modernisation et d'optimisation réalisés ont donné entière satisfaction. En dépit d'un contexte difficile inhérent à la crise sanitaire, à l'allongement de certains délais de livraison des équipements et à la moindre fluidité qu'elle a parfois induite dans le déroulement des travaux, l'extraordinaire mobilisation des équipes et leur adaptabilité constante ont permis de traiter et démanteler 2.300 tonnes de déchets depuis son redémarrage à l'été 2020 et a ainsi réduit son stock d'amiante de 1.630 tonnes, ce qui représente 96% d'un objectif établi, indépendamment du contexte, mi-2019.

Ce résultat est d'autant plus remarquable que, conformément au calendrier, seule la première phase de reconfiguration de la zone de préparation des déchets est achevée : la capacité de stockage tampon de nouvelle génération sera mise en place au cours du premier semestre 2021.

Ainsi, cette deuxième phase permettra de dissocier l'exploitation du four du fonctionnement du broyeur et devrait ainsi conduire à une réduction drastique des indisponibilités de l'installation et par conséquent à une augmentation de la productivité.

L'usine a été mise à l'arrêt fin 2020 jusqu'à fin janvier 2021 afin de procéder aux opérations programmées de réfection du four et de maintenance des équipements.

Energies renouvelables

- CHO Morcenx

Restructuration de la dette permettant un désendettement massif du Groupe

Après plusieurs mois de négociations avec le principal créancier de CHO Morcenx, filiale à 100% de CHO Power elle-même détenue à 80% par la Société, le Groupe a conclu le 12 novembre 2020 un ensemble d'accords multipartites devant aboutir au règlement définitif de la dette nominale de CHO Morcenx d'un montant de 21M€ et à l'acquisition de la part minoritaire de 20% du capital de CHO POWER.

Ce schéma de restructuration a été élaboré avec le soutien d'Europlasma et l'appui financier du fonds d'investissements Global Tech, affilié à Alpha Blue Ocean, partenaire financier historique, comme suit :

- Global Tech procède au rachat de la dette contractée par CHO Morcenx d'un montant nominal de 21M€ et de sa participation au capital de CHO Power ;
- La Société rachète la participation au capital de CHO Power et procède pour le compte de sa filiale CHO Morcenx au règlement de la dette après abandon partiel de créance de Global Tech ; ce règlement devant intervenir par compensation de créance avec le prix de souscription d'obligations convertibles en actions Europlasma.

Aux termes de l'opération, la Société est devenue actionnaire à 100% de CHO Power et l'endettement de l'ensemble du Groupe se trouvera réduit de 21 M€, une fois la conversion des 650 OCA réalisée.

Cette restructuration a été approuvée par le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan par jugement du 11 décembre 2020 et par l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2020.

Réorientation stratégique du site de CHO Morcenx : démantèlement de la partie process

Au terme des opérations de désendettement, la Société entend démanteler une partie de la centrale CHO Morcenx. Cette décision résulte d'un audit approfondi concluant à la nécessité d'un réinvestissement massif, plus de 30 millions d'euros, pour prétendre amener la centrale à sa capacité nominale sans aucune garantie de réussite néanmoins.

Ce projet de démantèlement s'inscrit dans le cadre de la nouvelle orientation stratégique du Groupe, visant notamment à redéfinir son périmètre industriel et à valoriser au mieux ses actifs.

- Le projet CHO Tiper

Compte tenu des conclusions des études sur la configuration du procédé CHO, les équipes et la Direction évaluent la pertinence de ce projet dans l'orientation stratégique du Groupe.

- Le projet CHO Locminé

En date du 30 novembre 2017, l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2016 autorisant l'exploitation de CHO Locminé a fait l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Rennes par l'Association de riverains pour la surveillance des sites industriels de Locminé (ARSSIL).

Le traitement du recours par le tribunal administratif a eu pour effet de suspendre certains délais liés au projet, notamment concernant la mise en œuvre du permis de construire, la procédure de traitement de demande de raccordement au réseau de distribution d'électricité, la mise en œuvre du CODOA et la mise en exploitation selon l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Par un jugement en date du 12 février 2020, le tribunal administratif de Rennes a confirmé la validité de l'arrêté pour l'activité envisagée par CHO Locminé et rectifié l'annexe I dudit arrêté en supprimant la mention des déchets identifiés à la rubrique 20 01 36 « Equipement électriques et électroniques mis au rebut » de l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement parmi les déchets admis dans l'établissement, comme demandé par la société.

Un nouvel arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2020 est venu modifier en ce sens l'annexe I jointe à l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2016 en retirant la rubrique relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques mis au rebut. Les autres dispositions de l'arrêté du 27 octobre 2016 sont restées inchangées.

Néanmoins, compte tenu de la réorientation stratégique du site de CHO Morcenx et du procédé CHO, les équipes et la Direction évaluent la pertinence de ce projet dans l'orientation stratégique du Groupe.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux d'Europlasma au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître :

- un total bilan de 10 671 K€ et
- un résultat net déficitaire de -61 298 K€.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 20 avril 2021 par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables du PCG ont été appliquées, conformément aux principes généralement admis :

- Les principes d'observation :
 - o principe de l'entité
 - o principe de spécialisation des exercices
 - o principe de continuité de l'exploitation
- Les principes d'évaluation :
 - o quantification monétaire
 - o principe des coûts historiques
 - o principe de prudence
- Les principes de responsabilité :
 - o permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - o le principe de bonne information et le principe d'importance relative

- le principe de la justification des faits (vérifiabilité)

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- l'ANC 2016-07
- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- la loi n°83 353 du 30 avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- les règlements comptables suivants :
 - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Continuité d'exploitation

L'exécution du plan de continuation de l'activité a été permis par le financement à hauteur de 30 millions d'euros par voie d'émission de BEOCABSA auprès du fonds EHGOSF. Un nouveau contrat de financement obligataire sous forme d'OCABSA a été conclu le 16 avril 2021 avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11, affilié à Alpha Blue Ocean, pour un montant nominal maximum de 100 millions d'euros. Cette émission est intervenue dans le cadre de la mise en œuvre par le Conseil d'administration réuni le 15 avril 2021 de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 24 février 2021.

En outre, la Société pourra bénéficier du soutien d'acteurs publics. Des démarches ont d'ores et déjà été entreprises auprès de la Région Nouvelle Aquitaine afin qu'elle soutienne l'effort d'investissement du Groupe notamment par l'octroi d'un prêt moyen terme à taux 0.

Le Conseil d'administration d'Europolasma considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes sociaux selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée au vu :

- des mesures mises en œuvre pour permettre au Groupe d'assurer ses besoins de trésorerie, notamment grâce à l'exercice des dernières tranches du contrat de financement d'une valeur nominale de 30 millions d'euros du fonds EHGOSF et du nouveau contrat de financement obligataire sous forme d'OCABSA conclu avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11 pour un montant nominal maximum de 100 millions d'euros;
- de la restructuration de la dette de CHO Morcenx permettant in fine un désendettement de l'ensemble du Groupe.
- de la cession envisagée des équipements non utilisés par le Groupe en vue de la valorisation des matériaux dans des filières dédiées ; et
- de la signature d'un contrat de production de CSR avec une référence de l'industrie de la valorisation du déchet le 18 mars 2021 pour un montant minimum de 4,5M€ sur 5 ans.

Sur ces bases, et compte tenu de la situation de sa trésorerie au 1er janvier 2021, la Société estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie jusqu'au 31 décembre 2021.

Changements de méthodes comptables

Néant.

Changements de modalités d'application et d'estimations

Néant.

Corrections d'erreurs

Néant.

3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

3.1.1 Frais de développement

Europlasma applique la méthode préférentielle de comptabilisation à l'actif des coûts de développement. Ces derniers sont portés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation listés par le PCG : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Tant que les frais de recherche et de développement comptabilisés à l'actif n'auront pas été totalement amortis, il ne pourra être procédé à aucune distribution de dividendes si le montant des réserves libres n'est pas au moins égal à celui des frais non amortis.

Au 31 décembre 2020, les frais de recherche et développement sont principalement constitués des frais relatifs au programme SESCO et à un projet de développement de torches totalement amortis (10 K€ au 31 décembre 2019).

3.1.2 Concessions, brevets et droits similaires

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent:

- aux frais de dépôts des brevets et
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée fonction de leur durée prévisionnelle effective d'utilisation, soit 5 à 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences correspondent:

- au prix des licences et
- aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences ou concessions sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle. Les logiciels immobilisés sont amortis en linéaire selon leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 3 ans.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.1.3 Autres immobilisations incorporelles

Néant.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques	3 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Installations générales	5 à 10 ans

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.3 Immobilisations financières

Tableau-liste des filiales et participations

En milliers d'euros (K€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :											
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)											
SAS Inertam	2 237	-30 130	100%	6 115	0	16 721	1 030	3 952	-4 536	0	Néant
SAS FIG	622	-432	90%	4 537	170	4	0	0	-185	0	Néant
Europlasma Environmental Technologies	1 687	-511	100%	1 700	1 700	0	0	0	-511	0	Néant
Field Intelligence Energy SL	4	NC	49%	2	2	98	NC	NC	NC	NC	Néant
SAS CHO Power	6 459	-46 720	100%	69 954	0	13 238	0	398	13 434	0	Néant
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)	0	0	0	0	0	0	0				
B. Renseignements globaux sur les autres titres											
1. Filiales non reprises au § A.	1	-4 701	99%	1	0	6 376	0	1 005	-52	0	Néant
Société Civile Immobilière de Gazéification											
2. Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)				0	0	0	0				
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0				
C. Renseignements globaux sur les titres											
C'est-à-dire A + B											
1. Filiales											
a. Filiales françaises (ensemble)				82 309	1 872	36 437	1 030	5 355	8 150	0	Néant
b. Filiales étrangères (ensemble)				0	0	0	0				
2. Participations											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)				0	0	0	0				
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0				

3.3.1 Autres participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat des titres ainsi que les frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

La comparaison effectuée élément par élément entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Les moins-values latentes sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation, sans compensation avec les plus-values latentes.

Le tableau suivant reprend pour chacune des filiales d'Eurolasma la valeur des titres ainsi que leur dépréciation, le montant des créances rattachées à ces participations avec leur dépréciation et le montant des comptes courants :

		31/12/2020			31/12/2019			Année 2020
		Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net	Dotations/Reprise
Inertam	Titres de participation	6 115	-6 115	0	6 115	-6 115	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	16 721	-16 721	0	8 748	-8 748	0	7 973
CHO Power	Titres de participation	69 954	-69 954	0	69 954	-69 954	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	13 238	-13 238	0	10 638	-10 638	0	2 600
Société Civile Immobilière de Gazéification	Titres de participation	1	-1	0	1	-1	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	6 376	-4 700	1 676	6 202	-4 648	1 554	52
Field Intelligence Energy SL	Titres de participation	2	0	2	0	0	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	0	0	0	0	0	0	0
EP Environmental Technologies	Titres de participation	1 700	0	1 700	0	0	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	0	0	0	0	0	0	0
FIG	Titres de participation	4 537	-4 367	170	4 537	-4 201	336	166
	Créances rattachées aux participations et compte courant	4	0	4	0	0	0	0
Total		118 648	-115 096	3 552	106 195	-104 305	1 890	10 791

Justification de la valeur des titres et des créances rattachées aux participations.

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2020, la société a été amenée à reconsidérer la valeur d'utilité des titres ainsi que des créances qu'elle détient dans ses 4 filiales Inertam, FIG, CHO Power et Société Civile Immobilière de Gazéification et à compléter les dotations aux provisions pour dépréciation d'un montant net de :

- 166 K€ sur les titres de FIG.
- 2 600 K€ sur la créance rattachée CHO Power,
- 52 K€ sur la créance rattachée de la SCIG,
- 7 973 K€ sur la créance rattachée Inertam

Titres Inertam, dépréciés à 100%

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie de sa filiale Inertam, les titres sont dépréciés à 100%.

Titres CHO Power, dépréciés à 100%

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie et au vu des analyses en cours sur les orientations stratégiques de sa filiale CHO Power, les titres sont dépréciés à 100 %.

Titres SCIG, dépréciés à 100%

Les titres de participation pour un montant de 1 K€ sont dépréciés à 100%.

Titres EP Environmental Technologies, 1 700 K€, constitution sur l'exercice 2020.

Titres Field Intelligence Energy SL, 1.5 K€, constitution sur l'exercice 2020.

Titres FIG, 170 K€ de valeur nette après provision de 4 367 K€

Compte tenu de la cession d'Europe Environnement en décembre 2013, la Société n'a plus à ce jour de survaleur potentielle. La valeur nette des titres a donc été ajustée en fonction de la quote-part de la situation nette détenue au 31 décembre 2020.

3.3.2 Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations représentent les avances et prêts à moyen ou long terme consentis par Europlasma à ses filiales.

Les créances rattachées à des participations font l'objet d'une dépréciation dès lors qu'une perte apparaît probable et que les titres correspondants ont été dépréciés en totalité. L'appréciation de la probabilité de la perte s'effectue au regard de la situation d'ensemble et des circonstances de l'espèce. Leurs échéances sont données en *note 5.7.3*.

Au cours de l'exercice 2020, Europlasma a avancé à sa filiale Inertam 7 973 K€ pour financer ses investissements ainsi qu'une partie du besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2020, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2020, une dotation pour dépréciation de 7 973 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2020, Europlasma a avancé à la société CHO Power 2 600 K€ de fonds supplémentaires pour faire face à son besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2020, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2020, une dotation pour dépréciation de 2 600 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2020, Europlasma a avancé à la SCIG 174 K€ de fonds supplémentaires pour honorer les remboursements de prêts et faire face à son besoin en fonds de roulement dans la mesure où la société n'a pas encaissé de loyers. Compte tenu des pertes enregistrées au 31 décembre 2020, une dotation pour dépréciation de 52 K€ a été constatée sur la période.

3.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont principalement composées de la créance Cho Morcenx pour 6 500 K€, dépréciée à 100%, en lien avec la restructuration de la dette Cho Morcenx décrite en *note 1.3*.

3.4 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

Les en-cours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les intérêts des emprunts sont toujours exclus de la valorisation des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks et en-cours s'établissent à 93 K€ net au 31 décembre 2020 contre 110 K€ net au 31 décembre 2019.

La société dispose à son actif de 2 PHS (Plasma Heating System) d'ancienne génération. Compte tenu de l'ancienneté de ces produits finis et des faibles opportunités d'utilisation, ils sont totalement dépréciés au 31 décembre 2020.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste inclut les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ; cette analyse est menée au « cas par cas ».

Dans ce cadre, les créances clients des sociétés du Groupe ont fait l'objet d'une analyse qui a conduit la Direction à constater une dépréciation / reprise au 31 décembre 2020, notamment, en raison des situations nettes négatives des différentes sociétés et de leur situation de trésorerie (cf § 3.3.1 *Autres Participations*).

Le montant des provisions pour dépréciations sur les créances de l'actif circulant s'élève à 5 872 K€ au 31 décembre 2020 (contre 2 879 K€ au 31 décembre 2019).

Il n'y a pas de provision pour dépréciation significative sur les créances hors groupe de l'actif circulant (31 décembre 2019 : Idem).

Les échéances des créances sont données en *note 5.7.3*

3.6 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Les disponibilités et concours bancaires courants sont inscrits au bilan pour leur valeur recouvrable ou exigible, et suivant le principe de non compensation.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode "du premier entré premier sorti" (PEPS). Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2020, les valeurs mobilières de placement et disponibilités sont composées comme suit :

- De disponibilités à hauteur de 2 204 K€ (1 971 K€ au 31 décembre 2019);

3.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra postérieurement à la date de clôture.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 115 K€ au 31 décembre 2020 (81 K€ au 31 décembre 2019).

La nature de ces charges est restée sensiblement la même, à savoir des contrats de maintenance informatique et de location.

3.8 Charges à répartir : frais d'émission d'emprunts

Néant.

3.9 Capitaux propres

3.9.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social d'Europlasma est composé de 10.449.231 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 € chacune.

Toutes les actions émises ont été totalement libérées.

Ces actions sont cotées sur le marché Euronext Growth. Elles peuvent être inscrites sous la forme de titres nominatifs (purs ou administrés) ou de titres au porteur.

Le capital de la Société qui était composé de 855.662.396 actions au 1er janvier 2020, a diminué de 845.213.165 actions pour le faire ressortir à 10.449.231 actions au 31 décembre 2020.

Les variations de capital découlent :

- De la conversion des 2 125 OCA ayant donné lieu à l'émission de 2.730.577.377 actions ;
- De la conversion des pénalités (différentiel entre la valeur nominale et le cours vwap) ayant donné lieu à l'émission de 5.530.134.120 actions ;
- D'un regroupement d'actions entraînant une réduction de capital de -9.105.930.757 actions ;
- De l'exercice des BSAR C ayant donné lieu à l'émission de 90 actions ;
- De l'émission de 6.005 actions correspondant à l'attribution gratuite d'actions définitivement acquises.

	31/12/2020	31/12/2019	variation
Nombre d'actions ordinaires	10 449 231	855 662 396	-845 213 165
Nombre d'actions de préférences	0	0	0
Total	10 449 231	855 662 396	-845 213 165

3.9.2 Traitement des frais sur augmentation de capital

Les coûts externes afférents aux augmentations de capital sont imputés sur la prime d'émission. Ces coûts externes sont principalement constitués d'honoraires et commissions.

3.9.3 Tableau de variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	01/01/2020	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Augmentation de capital liée aux AGA	Augmentation de capital hors AGA	Dividendes	Subventions	Autres	31/12/2020
Capital social	8 557				68 835			-56 494	20 898
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	67 002				795				67 797
Réserve légale	10								10
Réserves statutaires ou contractuelles	47								47
Report à nouveau	-104 662	-21 705						56 494	-69 872
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-21 705	21 705	-61 113						-61 113
Subventions d'investissement	140					-20			120
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-50 611	0	-61 113	0	69 630	-20	0	0	-42 114

3.9.4 Capitaux propres en dilution

Le nombre d'actions en dilution au 31 décembre 2020 est de 17 469 388 actions contre 2 187 832 111 au 31 décembre 2019.

	31/12/2020	31/12/2019	variation
Nombre d'actions à la clôture	10 449 231	855 662 396	-845 213 165
Nombre d'actions en dilution	7 303 657	1 332 169 715	-1 324 866 058
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	0	0	0
- Actions gratuites en cours d'acquisition	286 140	27 000	259 140
- BSAR A	0	0	0
- BSAR B	0	0	0
- BSAR C	18 946	37 892 294	-37 873 348
- OCCP (nominal et intérêts de l'emprunt)	0	0	0
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 9	0	12 524 093	-12 524 093
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 14	0	5 990 944	-5 990 944
- BEOCA ROUND 2 (tranche 4)	0	0	0
- OCA Global Tech	6 500 000	0	6 500 000
- BSA ZIGI Capital	20 000	40 000 000	-39 980 000
- BSA EHGOS FUND	428 571	857 142 857	-856 714 286
- OCA EHGOS FUND	50 000	378 592 527	-378 542 527
Nombre d'actions dilué à la clôture	17 752 888	2 187 832 111	-2 170 079 223
Taux de dilution	69,9%	155,7%	

Les capitaux propres en dilution sont présentés dans le tableau ci-après :

En €	Nombre d'actions	Capitaux propres	Capitaux propres par action	Résultat	Nombre moyen d'actions	Résultat par action
Capitaux propres au 31/12/2020	10 449 231	-42 296 653 €	-4,05 €	-61 297 604 €	1 281 907 087	-5,87 €
Capitaux propres au 31/12/2020 en dilution	17 752 888	-28 256 337 €	-1,59 €	-61 297 604 €	1 289 210 744	-3,45 €

3.9.5 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de l'exercice 2020 :

Désignation de l'attribution	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2019	Actions créées par le CA en 2020	Actions définitivement acquises à créer par le CA au 31/12/2020	Actions attribuées en 2020	Actions perdues en 2020	Regroupement d'actions (/2000)	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2020
Plan de fidélité n°4 - avant regroupement	27 000	16 000		-	5 000	-	6 000
Plan de fidélité n°4 - après regroupement						3	3
Plan 2020-2023				286 137			286 137
	27 000	16 000	-	286 137	-	5 997	286 140

Le Conseil d'Administration d'Europlasma ayant reçu délégation de l'Assemblée Générale en vue d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et à certains mandataires sociaux, plusieurs plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en œuvre.

La première délégation a été accordée par décision de l'Assemblée Générale du 17 mai 2005 et n'est plus en cours à ce jour.
La deuxième délégation a été accordée par décision de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2008 et n'est plus en cours à ce jour.
Enfin, la quatrième délégation a été accordée par décision de l'Assemblée Générale du 24 juin 2015 et n'est plus en cours à ce jour.

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans. Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur sont attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles. Au terme de ce délai, les actions nouvelles seront créées et définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais resteront incessibles pour les bénéficiaires résidents fiscaux français durant une période minimum de 2 ans (période dite de conservation).

Cinquième délégation accordée par décision de l'Assemblée Générale du 8 juin 2016

L'Assemblée Générale du 8 juin 2016 a, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, autorisé l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration. La durée de validité de cette délégation est également de 38 mois.

Sept plans ont été mis en œuvre, dont un est toujours en cours au 31 décembre 2020

- Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Fidélité n°4 :

Ce plan, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 8 juin 2016, permet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 8 juin 2016 mais également à tous nouveaux salariés embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation et aux salariés faisant l'objet de changement de catégorie professionnelle.

Au 31 décembre 2020, après réduction de capital, il y a 3 actions en cours d'acquisition au titre de ce plan.

Délégation accordée par décision de l'Assemblée Générale du 27 avril 2020

Les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale le 27 avril 2020 ont autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée Générale, à procéder à des attributions gratuites d'actions de la

Société au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, directement ou indirectement, dans les conditions du 1° du I de l'article L.225-197-2 du Code de commerce. Cette autorisation a été mise en œuvre par le Conseil d'administration en date du 18 décembre 2020 qui a arrêté un nouveau règlement fixant les conditions et les critères d'attributions gratuites d'actions de la Société

Plan d'attribution gratuite 2020-2023 :

Ce plan, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 18 décembre 2020, permet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 18 décembre 2020 mais également à tous nouveaux salariés embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation.

Au 31 décembre 2020, il y a 286 137 actions en cours d'acquisition au titre de ce plan.

3.10 Subventions

Europlasma bénéficie de différentes subventions d'investissements dans le cadre de ses projets de R&D. Les subventions d'investissements ne sont enregistrées en capitaux propres qu'en l'absence de conditions suspensives. Elles ne sont par ailleurs pas comptabilisées immédiatement en produits mais étalées au rythme de l'amortissement des dépenses correspondantes immobilisées.

3.11 Autres fonds propres

en K€	Durée d'amort. des dépenses activées (années)	Aide accordée	QP virée au résultat au 31/12/2020	QP virée au résultat < 2019	Solde restant à virer au résultat
Subvention projet KiWi	14	278	20	138	120
Total		277	20	138	119

Les autres fonds propres sont constitués d'avances remboursables reçues de la part de BPI France (OSEO Innovation) dans le cadre d'aides à l'innovation pour la réalisation de programmes liés au projet KiWi. Leur détail est présenté ci-après.

en K€	31/12/2019	Avances reçues	Avances remboursées	31/12/2020
Avance conditionnée projet KiWi	135	0	-4	131
Total	135	0	-4	131

en K€	Échéances			
	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans	Total
Avance conditionnée projet KiWi	131	0	0	131
Total	131	0	0	131

3.12 Provisions

3.12.1 Provisions pour risques

3.12.1.1 Provision pour situations nettes négatives des filiales

Une provision pour risques relative aux différentes situations nettes des entités du Groupe a été constituée au 31 décembre 2018, et complétée au 31 décembre 2020.

Cette provision traduit le soutien financier d'Europlasma envers ses filiales en difficulté.

Cette provision pour un total de 38 241 K€ est ainsi constituée :

- Inertam 11 174 K€
- Cho Power 27 066 K€

Le tableau ci-dessous présente les variations de provisions des situations nettes négatives (en K€) :

Filiales	Provision au 31/12/19	Variation	Provision au 31/12/20
Inertam	14 611	- 3 437	11 174
Cho Power	34 480	- 7 414	27 066
	49 091	- 10 851	38 241

3.12.1.2 Provision pour garanties

Une provision est comptabilisée pour couvrir le risque de mise en œuvre de la garantie offerte par Europlasma à ses clients sur les installations de torches (durée de la garantie prévue contractuellement sur 1 à 3 ans en fonction des installations). Le risque est estimé sur la base d'une analyse des principales composantes de chaque installation, en tenant compte pour chaque installation, de la durée des garanties fournisseurs et constructeur, d'un taux de risque quant à la survenance d'un sinistre. Ce risque est exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et la provision est constituée au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ces provisions seront conservées sur la durée de la couverture de la garantie et reprises en fonction de leur utilisation effective.

Au 31 décembre 2020, la provision pour garanties s'élève désormais à 123 K€ (31 décembre 2019: 59 K€), suite à la reprise de la garantie du projet PIVIC dont le délai est expiré pour 56 K€ et la constitution d'une provision pour garantie pour les projets Inertam finalisés sur l'exercice pour 123 K€.

3.12.2 Provisions pour charges

3.12.2.1 Provisions pour charges sociales et fiscales

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

La provision pour charges sociales et fiscales s'élevant à 130 K€ est destinée à couvrir une charge pour indemnité de licenciement.

3.12.2.1 Provisions pour charges financières

Une provision pour charge financières, sur les 350 OCA lié au contrat d'émission d'OCA avec Global tech (voir Note 1.1 Evènements Corporate) non encore exercées au 31 décembre 2020, a été constatée pour 844 K€.

Cette provision est liée à la compensation en action effectuée au profit de la société Global Tech en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action

3.12.2.2 Provisions pour pensions et obligations similaires

Les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées au passif du bilan.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle ;
- Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

L'engagement s'élève à 117 K€ au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : 80 K€).

	Hypothèses retenues au 31/12/2020	Hypothèses retenues au 31/12/2019
Taux d'actualisation	0.34%	0.77%
Revalorisation des salaires	Décroissance moyenne	Décroissance moyenne
Charges sociales patronales	47%	47%
Contribution employeur	50%	50%
Droits conventionnels	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente
Turnover	Fort	Fort
Probabilité de survie	Table de mortalité INSEE 2019	Table de mortalité INSEE 2018
Ventilation des départs à la retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Âge de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans

3.13 Dettes

Les dettes correspondent aux passifs certains dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise et sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes sont maintenues en comptabilité tant que l'obligation correspondante n'est pas éteinte légalement.

Les dettes financières au 31 décembre 2020 s'élèvent à 6 550 K€ et correspondent aux 5 OCA restantes de la tranche 13 du contrat de financement avec EHGOS et des 650 OCA du contrat avec Global Tech.

Au 31 décembre 2020, les dettes diverses s'élèvent à 6 833 K€ (31 décembre 2019 : 4 453 K€) et sont composées :

- 3 098 K€ de dettes fournisseurs et comptes rattachés (31 décembre 2019 : 2 454 K€) ;
- 3 663 K€ de dettes fiscales et sociales (31 décembre 2019 : 1 977 K€) ;
- 70 K€ de dettes sur immobilisations et comptes rattachés (31 décembre 2019 : 21 K€) ;
- 1 K€ de dettes en compte courant envers les filiales (31 décembre 2019 : 1 K€).

La principale variation est due au report de charges sociales lié à la crise du Covid.

L'état des échéances des dettes au 31 décembre 2020 est donné en note 5.7.3.

Passif lié au redressement judiciaire

Par jugement en date du 2 août 2019, le tribunal de commerce de Mont-De-Marsan a arrêté le plan de redressement de la société Europlasma.

Ce jugement a acté les propositions de règlements des créanciers, à savoir :

- Créances super-privilégiées : remboursement immédiat ou selon accord conventionnel,
- Créances inférieures à 500 € : remboursement immédiat,
- Autres créances chirographaires / privilégiées :
 - o Soit en un règlement correspondant à 15% de la créance admise et abandon du solde (option 1),
 - o Soit un remboursement de 100% du montant de la créance admise échelonné en neuf annuités progressives, la première intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan (option 2).

L'état ci-dessous synthétise la situation du passif et les remboursements opérés entre le 2 août 2019 et le 31 décembre 2020.

Créances/options	Montant admis	Montant payé	Solde plan
Superprivilégiée	150	150	0
Créances inférieures à 500 €	1	1	0
Créanciers / option 1	91	14	0
Créanciers / option 2	610	18	592
TOTAL	853	184	592
Créances contestées	0	-	En attente décisions d'admission
Créances provisionnelles	260	-	En attente décisions d'admission
Créances intragroupes	856	-	-

Le remboursement des dettes intragroupe pour 856 K€ ne pourra intervenir avant le désintéressement des créanciers tiers dans le cadre de l'exécution du plan de redressement.

3.14 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures afférentes aient été effectuées ou fournies.

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31 décembre 2020.

3.15 Ecart de conversion

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Chiffre d'affaires

Méthode de comptabilisation des contrats à long terme

Selon le PCG, un contrat à long terme est un contrat d'une durée généralement longue, dont l'exécution s'étend sur au moins deux périodes comptables ou exercices mais également un contrat spécifiquement négocié dans le cadre d'un projet unique portant sur la construction, la réalisation, ou la participation en qualité de sous-traitant à la réalisation d'un bien ou d'un service fréquemment complexe. L'avis du CNC n°99-10 précise en outre la notion de complexité qui recouvre la mise en œuvre de techniques ou de savoir-faire divers en vue de la réalisation d'un même objectif. Cette notion se traduit également en termes de projet et a généralement des conséquences sur la durée d'exécution du travail.

Les contrats négociés et exécutés par Europlasma répondent à ces critères et à ce titre, la Société a opté pour la mise en œuvre de la comptabilisation des produits et des charges à l'avancement. Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets.

La société n'a réalisé aucun contrat externe sur l'exercice 2020.

Une provision est constituée lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif. Le montant provisionné correspond à la perte globale, sous déduction des pertes éventuellement constatées.

Au 31 décembre 2020, aucune provision n'a été dotée (31 décembre 2019 : idem).

La ventilation du chiffre d'affaires net est présentée dans le tableau ci-après :

	31/12/2020			31/12/2019		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes d'équipements et d'installations	452		452	41	4	45
Production vendue de biens	452	0	452	41	4	45
Produits des activités annexes	829	113	942	904	0	904
Autres prestations de services	2 523	36	2 559	65	0	65
Production vendue de services	3 352	149	3 501	969	0	969
Chiffre d'affaires net	3 803	149	3 953	1 010	4	1 014

Les ventes d'équipements et d'installations en France correspondent uniquement aux travaux de four d'Inertam pour 452 K€.

Le chiffre d'affaires export 2020 correspond au contrat KNPP pour 36 K€ et la convention avec notre filiale chinoise pour 113K€.

Les produits des activités annexes correspondent pour l'essentiel aux prestations de services intragroupes.

4.2 Transferts de charges

Néant.

4.3 Résultat d'exploitation

en K€	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Chiffre d'affaires nets	3 953	1 014	2 939
Subvention d'exploitation	0	8	-8
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges	243	776	-533
Autres produits			0
Produits d'exploitation	4 196	1 797	2 399
Achats mat. 1ères et autres appro.			0
Variation de stocks	-21	5	-26
Autres achats et charges externes	-5 620	-4 320	-1 300
Impôts, taxes et versements assimilés	-51	-28	-23
Salaires et traitements	-2 051	-1 589	-462
Charges sociales	-1 093	-749	-344
Dotations amort. et prov. sur immobilisations	-154	-479	325
Dotations prov. sur actif circulant	-2 993	-577	-2 416
Dotations prov. pour risques et charges	-157	-4	-153
Autres charges	-80	-50	-30
Charges d'exploitation	-12 220	-7 792	-4 428
Résultat exploitation	-8 024	-5 994	-2 030

Le résultat d'exploitation enregistre une perte de - 8 024 K€ contre une perte de - 5 994 K€ pour l'exercice 2019. Ce résultat est principalement dû :

- A la hausse des effectifs (7 en moyenne sur l'année);
- Les dotations sur créances d'exploitation concernant Inertam.

4.4 Résultat financier

en K€	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers de participation	0	31
Revenus sur créances financières intragroupe	8	3
Reprises sur provisions financières	13 387	2 124
Gains de change		
Intérêts des certificats de dépôt, dépôts à terme et VMP		
Produits financiers	13 394	2 158
Intérêts sur emprunts		
Intérêts sur dettes financières intragroupe		
Perte de change	-2	
Dotation aux provisions financières	-18 135	-14 827
Autres charges financières	-48 539	-4 418
Charges financières	-66 676	-19 245
Résultat financier	-53 282	-17 087

Les produits financiers de l'exercice 2020 sont constitués :

- o Des intérêts sur les comptes courants des filiales pour 8 K€ ;
- o Des reprises sur provisions financières pour 10 851 K€ (voir note 3.12.1) correspondant à l'amélioration de la situation

nette d'Inertam et Cho Power (liée à la restructuration de la dette Cho Morcenx cf note 1.3 Evènements spécifiques aux filiales) ;

- D'une reprise sur provisions liée à la compensation en action effectuée au profit de la société EHGOS en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action sur les 125 OCA restantes de la tranche 3 qui n'avaient pas été exercées au 31 décembre 2019 pour 2 536 K€

Les charges financières sont constituées :

- Des dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participations FIG pour un montant de 166 K€ ;
- Des dotations aux provisions pour dépréciation des créances rattachées à des participations pour 10 791 K€ ;
- Des dotations aux provisions pour dépréciation de la créance Cho Morcenx pour 6 500 K€,
- D'une dotation aux provisions liée à la compensation en action effectuée au profit de la société Global Tech en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action sur les 350 OCA acquises et non encore exercées au 31 décembre 2020 pour 844 K€.
- De la compensation en action effectuée au profit de la société EHGOS en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action pour 48 539 K€ ;

Le résultat financier est principalement imputé comptablement par des charges liées au financement mais l'impact est nul sur la trésorerie.

4.5 Résultat exceptionnel

en K€	31/12/2020	31/12/2019
Autres produits exceptionnels sur opé gestion	160	1 400
Produits exceptionnels liés au contrat de liquidités		
Quote-part des subventions d'investissements	20	20
Autres produits exceptionnels sur opé capital		
Reprise de provisions exceptionnelles		
Produits exceptionnels	179	1 419
Pénalités et amendes		-5
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	-40	-12
Autres charges exceptionnelles sur opé gestion	-1	-7
Val. comptable des éléments d'actif cédés	-1	-21
Autres charges exceptionnelles sur opé capital		-21
Dotations aux amortissemens exceptionnels	-173	
Charges exceptionnelles	-214	-65
Résultat exceptionnel	-35	1 355

Les produits exceptionnels sont principalement constitués :

- De l'annulation d'une partie des dettes dans le cadre du redressement judiciaire pour 112 K€ ;
- De régularisations sociales et fiscales pour 45 K€ ;
- Des quotes-parts de subvention d'investissement pour 20 K€.

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées :

- D'ajustement de dettes dans le cadre du redressement judiciaire pour 32 K€ ;
- D'une charge pour indemnité de licenciement pour 130 K€ ;
- D'une dépréciation sur une immobilisation en cours pour 43 K€.

4.6 Impôts sur les bénéfices

Le poste Impôts sur les bénéfices est intégralement constitué du Crédit Impôt Recherche d'un montant de 43 K€ pour l'exercice 2020 (22 K€ au 31 décembre 2019).

4.7 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir

5.1.1 Evénements corporate

- Contrat d'émission de BEOCABSA avec le Fonds European High Growth Opportunities Securization

La Société a procédé aux tirages des tranches 14 et 15 d'OCABSA pour un montant nominal total de 4 millions d'euros, en date des 27 janvier 2021 et 19 mars 2021. Ces tranches ont donné lieu à l'émission de 3.675.616 actions, y compris au titre des pénalités contractuelles payées en actions.

- Contrat d'émission d'OCA avec Global Tech Opportunities 1 (Global Tech)

A l'émission de ce rapport 590 OCA ont été converties sur les 650 et ont donné lieu à l'émission de 4.137.795 actions, y compris au titre des pénalités contractuelles payées en actions.

- Assemblée générale du 24 février 2021 et contrat d'émission de BEOCABSA avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11

L'assemblée générale extraordinaire d'Europlasma en date du 24 février 2021 a conféré au Conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, d'augmenter le capital de la société dans la limite d'un montant nominal de 100.000.000 euros.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette délégation de compétence le 15 avril 2021, en décidant de l'émission de bons d'émission d'OCABSA au profit du fonds Global Corporate Finance Opportunities 11, affilié à Alpha Blue Ocean, et en autorisant la conclusion du contrat y afférent, pour un montant nominal maximum de 100 millions d'euros. Le contrat d'émission a été conclu le 16 avril 2021.

- Epidémie et crise sanitaire liées au Covid-19

A la date d'établissement du présent rapport, ni les perspectives de sortie de l'épidémie, ni les éventuelles nouvelles mesures de confinement et de restriction aux libertés de circulation des personnes et des biens ne sont connues.

Leur impact sur l'activité de la société, sa situation financière, ses perspectives de développement ou sa capacité à opérer son retournement ne sont, de ce fait, pas précisément mesurables à ce jour.

5.1.2 Evénements particuliers d'EUROPLASMA SA

La mise en place du plan de relance européen et de sa déclinaison française, ainsi que le calendrier des objectifs de l'accord de Kyoto et de Paris, suscite de nombreuses sollicitations de la part des industries fortement consommatrices d'énergie. Europlasma est ainsi régulièrement sollicité par différents industriels pour étudier des solutions technologiques moins émettrices de gaz à effet de serre.

Le réaménagement et l'équipement du centre d'essais d'Europlasma, initialement envisagés en 2020 mais repoussés afin de ne pas créer de risque supplémentaire de coactivité dans un environnement sanitaire contraignant, seront menés à bien en 2021. De nouvelles chambres de tir et une instrumentation de pointe seront ainsi mis en place afin de permettre dans les meilleures conditions la validation pratique des modèles développés par les experts du groupe.

5.1.3 Evénements spécifiques aux filiales

- **Réorientation stratégique du site de CHO Morcenx : démantèlement de la partie process, lancement d'une activité de préparation de CSR pour le compte de tiers et installation d'une centrale photovoltaïque**

Dans les prochains mois, il est prévu de vendre les équipements du site de CHO Morcenx non utilisables dans les autres activités du Groupe et de valoriser les matériaux dans des filières dédiées. Ces opérations devraient permettre une entrée de trésorerie significative.

Par ailleurs, suite à plusieurs campagnes d'essais réalisées avec les équipements actuels de la zone de préparation de charge de CHO Morcenx, il est prévu de développer une activité de préparation de Combustibles Solides de Récupération (CSR) pour le compte d'industriels, les cimenteries notamment, fortement demandeurs de CSR en substitution d'énergie fossile aux fins de réduire leur empreinte carbone dans la perspective des accords de Paris et des obligations qu'ils leur confèrent.

Cette activité permettrait, d'une part, de conserver l'ensemble du personnel affecté au site de CHO Morcenx et, d'autre part, de capitaliser sur plusieurs années d'expérience dans la préparation de CSR. En effet, les équipes de Chopex sont devenues expertes en préparation des déchets pour les gazéificateurs ou incinérateurs. Ce savoir-faire représente un actif tangible du Groupe dont l'ambition est la préparation de plusieurs dizaines de milliers de tonnes de CSR par an à partir de déchets banals bruts dès 2021.

Dans ce cadre, Europlasma a annoncé le 18 mars 2021 la signature d'un accord avec une référence de l'industrie de la valorisation du déchet. Plusieurs dizaines de milliers de tonnes de déchets d'activité économique (DAE) seront réceptionnées et transformées en CSR. Ce contrat génèrera un chiffre d'affaires de 4,5 M€ minimum sur 5 ans compte tenu des engagements de volume minimum de déchets annuels prévu dans l'accord. La capacité actuellement autorisée de 55 000 tonnes traitées par an sur le site de CHO Morcenx permettra d'absorber confortablement ces volumes. Le montant total du contrat pourrait être revu à la hausse en fonction du volume de déchets reçus de l'industriel.

La capacité de la ligne de préparation du CSR du site de Morcenx pourrait atteindre les 85 000 tonnes par an après autorisation des autorités compétentes. Les clients pour le CSR sont les industriels gros consommateurs d'énergie, comme les cimenteries, chaudières haut PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur), fabricants de céramique, etc.

Il est également prévu d'installer une centrale photovoltaïque, d'une capacité minimale de 5MW, visant à compenser la facture énergétique d'INERTAM tout en capitalisant sur les utilités installées, le raccordement au réseau notamment. Cette ferme solaire sera financée par un apport de 10% en fonds propres, le solde devant faire l'objet d'un recours à la dette bancaire sur 20 ans.

Ce choix est une préfiguration des installations futures, notamment des usines de traitement de l'amiante de grande capacité. En effet, Europlasma entend neutraliser son empreinte énergétique, d'abord en limitant sa consommation et ensuite en la produisant.

Cette nouvelle configuration du site, permettra par conséquent à l'ensemble de ses activités industrielles, qu'il s'agisse de l'inertage de l'amiante, de la préparation de CSR ou de la ferme solaire, de contribuer positivement aux résultats du Groupe.

Enfin, ces opérations conféreront à Europlasma et à l'ensemble des filiales une lisibilité en termes de stratégie, fondée sur le traitement des déchets dangereux, d'une part, et la réduction de l'empreinte carbone de l'industrie, d'autre part ou concomitamment le cas échéant.

- Poursuite du développement pour dépolluer l'industrie pétrolière

Europlasma, expert des solutions de dépollution, a annoncé le 24 mars la signature d'un protocole d'accord (MoU) entre Field Intelligence Energy (FIE)- entité détenue par Europlasma à 49% destinée à opérer notamment sur le marché sud-américain et la start-up française Enzynov.

FIE et Enzynov, développeur et distributeur de nettoyeurs écologiques, ont conclu un protocole d'accord en vue de la distribution des produits et technologies d'Enzynov en Amérique latine et dans d'autres pays cibles. Il s'agit d'une large gamme de solutions écologiques à base d'enzymes pour le nettoyage et le traitement des huiles pouvant être issues de l'exploitation industrielle.

Contrairement aux produits chimiques les réactions enzymatiques décomposent les polluants de manière irréversible, permettant ensuite de les capter et de les valoriser sans déverser de matières toxiques dans l'environnement. Ce contrat reflète la volonté de FIE d'équiper les champs pétrolifères de technologies innovantes visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie pétrolière pour un baril de « pétrole plus vert ».

Cet accord permettra à FIE de fournir des solutions de dépollution de nappes d'hydrocarbures, maillons essentiels de la chaîne de dépollution de l'industrie pétrolière et gazière. La technologie à base d'enzymes vient compléter la solution plasma qui sera utilisée, quant à elle, pour le traitement des boues pétrolifères.

Europlasma, un positionnement stratégique pour répondre à l'urgence environnementale

Au coeur du projet de FIE, l'ambition d'Europlasma est de renforcer sa position d'acteur pluridisciplinaire de la dépollution mondiale. Ce marché de la dépollution, qui devrait atteindre \$5,6 Md dans le monde en 2025 sous l'impulsion de prises de conscience et du durcissement des législations environnementales, demeure dans l'attente d'une solution efficace et durable, permettant de détruire ces déchets à un coût maîtrisé de l'extraction au raffinage en passant par l'exploitation.

En effet, l'industrie pétrolière et gazière est un important générateur de déchets. L'extraction de combustibles fossiles entraîne généralement la formation de boues hydrocarbonées ou pétrolifères, qui contaminent les sols et nappes d'eau sous-jacentes. FIE entend équiper les champs pétrolifères de toute une gamme de solutions pour capter et valoriser ces polluants en remplacement des solutions actuelles, trop longues, trop coûteuses, nécessitant des structures industrielles lourdes et l'utilisation de produits chimiques générateurs de déchets secondaires

- L'entité INERTAM

L'arrêt programmé de l'installation entre la fin 2020 et la fin janvier 2021, lors duquel le réfractaire du four a été inspecté et réparé, a été mis à profit pour poursuivre les travaux d'amélioration de la performance et de la sécurité de l'usine et des hommes, notamment :

- L'amélioration du confinement du broyeur et du stockeur actuellement utilisés pour limiter encore davantage l'empoussièrement,
- Le démantèlement des anciens stockeurs de déchets dans la zone de préparation de charge,
- La réfection des installations électriques et l'optimisation du contrôle-commande préalablement à l'installation des stockeurs de nouvelle génération.

L'usine a été remise en production le 28 janvier 2021, selon l'échéancier prévu.

Des capacités de stockage seront mises en place au premier semestre 2021, et testées et démarrées lors du prochain arrêt programmé. Ces stockeurs permettront de dissocier les fonctionnements du broyage des déchets et de l'alimentation du four de vitrification : il en résultera une meilleure stabilité de la composition chimique alimentée dans le four, et une réduction drastique des indisponibilités de l'installation liées au broyeur. Le fonctionnement de l'usine sera ainsi conforté et amélioré.

Par ailleurs, il est prévu d'augmenter sensiblement la capacité de l'usine avec l'installation d'un four additionnel en 2021 et 2022, pour un démarrage vers la fin du premier semestre 2022. Ce four de nouvelle génération bénéficiera du retour d'expérience du groupe Europlasma accumulé au cours des 20 dernières années : de forme géométrique adaptée et de plus grande capacité, avec un positionnement des torches plasma idéal pour l'opération et la préservation des matériels, il devrait apporter une forte productivité ainsi que des baisses des consommations d'énergie et du prix de revient.

- L'entité Europlasma Environmental Technologies

Depuis la signature du partenariat entre la filiale du Groupe Europlasma Environmental Technologies et l'Université Hangzhou Danzi, les équipes sur place réalisent en laboratoire les tests nécessaires à la définition et à la validation des procédés de traitement de deux typologies de déchets distincts : les déchets d'aluminium et les cendres volantes.

Transformer les déchets d'aluminium en un produit à forte valeur marchande

Pour les déchets d'aluminium, il s'agit du développement d'un procédé nouveau, incluant une torche à plasma, permettant de recycler les déchets ultimes de l'industrie du recyclage et de l'électrolyse de l'aluminium actuellement classés « déchets dangereux » et présents en grande quantité en Chine.

Les tests et analyses en laboratoire, menés entre juin et fin novembre 2020 sur un large panel de scories d'aluminium, ont démontré la possibilité d'utiliser ces déchets pour produire, dans des conditions économiques satisfaisantes, une alumine de qualité élevée, à forte valeur marchande pour les industries des matériaux réfractaires et les céramiques.

Parallèlement à ces essais, la conception d'un pilote ainsi que la sélection des fournisseurs ont été achevées fin janvier 2021. Ce démonstrateur pilote devrait entrer en service en avril prochain pour une première campagne d'essais devant s'achever à l'été 2021. Si la qualité des produits finaux est au rendez-vous, la signature des premiers accords de fourniture de cette technologie avec des industriels chinois qui se sont déjà déclarés intéressés, pourrait intervenir concomitamment.

Une offre pour les cendres volantes en préparation pour l'été 2021

Concernant les cendres volantes, la disparité des compositions chimiques desdits déchets, compte tenu de la diversité des provenances dans un pays aussi grand et contrasté que la Chine, constituait un frein au portage de technologies préexistantes dans le Groupe Europlasma, et nécessitait une caractérisation détaillée ainsi qu'une étude de robustesse.

La campagne d'analyses d'un panel représentatif des cendres volantes présentes en Chine a débuté depuis début décembre 2020. Elle a permis d'identifier les principales adaptations du procédé de vitrification d'Europlasma développé en Europe et au Japon et rendues nécessaires par les spécificités du marché chinois.

Cette campagne de mesures va se prolonger jusqu'au printemps 2021 sur un four prototype en cours de définition, en synergie avec les moyens du pilote dédié aux scories d'aluminium, et devrait aboutir à une offre adaptée au marché chinois dans le courant du second semestre 2021.

Les premiers résultats à l'échelle du laboratoire des adaptations envisagées sont encourageants. Europlasma rappelle qu'elle a reçu une marque d'intérêt visant la réalisation de quatre unités complètes de vitrification des cendres volantes pour un géant chinois du traitement des déchets.

5.2 Engagements financiers

5.2.1 Engagements donnés

Avals, cautions et garanties

Europlasma s'est portée caution dès 2003 pour le compte de sa filiale Inertam auprès de la Préfecture des Landes à hauteur de 1 000 K€ pour garantir le risque de remise en état du site.

Le Conseil d'administration du 27 avril 2015 a autorisé Europlasma à se porter garant pour le compte de ses filiales CHO Power, Inertam et Chopex, à hauteur de 199 K€, envers la société TEMsys-ALD Automotive. Cette garantie à première demande concerne les contrats de location des véhicules de société du Groupe.

Actions attribuées gratuitement en période d'acquisition

3 actions attribuées gratuitement sont en période d'acquisition (*cf. note 3.9.5 Plans d'attribution gratuite d'actions*).

Crédit-bail

Il n'y a aucun contrat de crédit-bail significatif en cours à la clôture de l'exercice.

5.2.2 Engagements reçus

Europlasma a accordé le 29 décembre 2006 un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune de 1 800 K€ à sa filiale Inertam. Le retour à meilleure fortune est constitué par :

- la réalisation de deux exercices sociaux consécutifs ayant un résultat bénéficiaire ;
- des capitaux propres atteignant au moins le montant du capital social.

Ces conditions ne sont pas remplies au 31 décembre 2020.

5.3 Effectifs

L'effectif moyen (hors mandataires sociaux) sur l'exercice est de 25 salariés (2019 : 18).

5.4 Transactions significatives avec des parties liées

Il n'y pas eu de transactions significatives conclues en dehors des conditions normales de marchés avec des parties liées autres qu'avec des filiales détenues en totalité.

5.5 Rémunération des organes d'administration et de Direction

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2020 par Europlasma aux membres du Conseil d'Administration et de Direction au titre de leurs mandats sociaux sont les suivantes :

- 209 K€ de salaires et indemnités bruts

5.6 *Honoraires des commissaires aux comptes*

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat se répartit comme suit :

En K€	Deixis	PwC	Total
Contrôle légal	63	63	126
Services autres que la Certification des Comptes	22	26	48
Total	85	89	174

5.7 Informations diverses

5.7.1 Variation des immobilisations et des amortissements

Le tableau ci-après présente les variations des valeurs brutes des immobilisations :

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	1 494		
Autres immobilisations incorporelles	1 334		
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 828		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	310		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	5 130		1
Installations générales, agencements et divers	50		11
Matériel de transport	11		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	118		7
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	43		48
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	5 662		67
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	80 606		1 700
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	25 626		17 359
TOTAL immobilisations financières :	106 232		19 059
TOTAL GÉNÉRAL	114 723		19 126

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			1 494	
Autres immobilisations incorporelles		1	1 333	
TOTAL immobilisations incorporelles :		1	2 827	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			310	
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			5 131	
Inst. générales, agencements et divers			61	
Matériel de transport			11	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			125	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			91	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			5 729	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			82 306	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			42 985	
TOTAL immobilisations financières :			125 291	
TOTAL GÉNÉRAL		1	133 848	

Le tableau ci-après présente les variations des amortissements des immobilisations :

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	1 484	10	0	1 494
Autres immobilisations incorporelles	1 309	7		1 316
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 792	18	0	2 810
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	224	30		254
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	5 017	93		5 109
Inst. générales, agencements et divers	15	4		19
Matériel de transport	1	2		3
Mat. de bureau, informatique et mobil.	98	8		105
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	5 354	136		5 490
TOTAL GÉNÉRAL	8 146	154	0	8 300

5.7.2 Etat des provisions

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients	59	120	56	123
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités	2 536	844	2 536	844
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.	80	37		117
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		130		130
Autres prov. pour risques et charges	49 091		10 851	38 241
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	51 766	1 131	13 443	39 454
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles	152	43	103	93
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation	80 270	166		80 436
Prov. sur autres immo. financières	24 034	17 124		41 158
Provisions sur stocks et en cours	531		5	526
Provisions sur comptes clients	2 839	2 993		5 832
Autres provisions pour dépréciation	40			40
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	107 866	20 327	107	128 085
TOTAL GÉNÉRAL	159 632	21 458	13 550	167 540

5.7.3 Etat des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	36 338	17 455	18 883
Prêts	17		17
Autres immobilisations financières	6 629		6 629
TOTAL de l'actif immobilisé :	42 985	17 455	25 530
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	9 330	5 713	3 617
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	11	11	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfiques	65	65	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	521	358	162
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	4	4	
Groupe et associés	0		0
Débiteurs divers	328	14	314
TOTAL de l'actif circulant :	10 258	6 165	4 093
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	115	115	

TOTAL GÉNÉRAL	53 358	23 735	29 623
----------------------	---------------	---------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	6 550	6 550		
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	(1)		(1)	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 098	2 004	207	888
Personnel et comptes rattachés	483	483		
Sécurité sociale et autres organismes	1 353	514	748	91
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 771	933		837
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	57	36		21
Dettes sur immo. et comptes rattachés	70	70		
Groupe et associés	1			1
Autres dettes	1	1		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	13 383	10 591	954	1 837
----------------------	---------------	---------------	------------	--------------

5.7.4 Etat des produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	1 082
Personnel	
Organismes sociaux	
État	4
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	1 086

5.7.5 Etat des charges à payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 052
Dettes fiscales et sociales	767
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	1 819

5.7.6 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(Articles R123-195 et R 123-196 du code de commerce)

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	-61 298
+ Impôts sur les bénéfices/- Crédits d'impôts	-43
+ Suppléments d'impôt lié aux distributions	0
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	-61 341
Variation des provisions réglementées (dotation- reprise) :	
Provision pour investissement	
Provision pour hausse des prix	
Provision pour fluctuation des cours	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	-61 341

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

(Articles R. 123-195 et R.123-196 du code de commerce)

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions réglementées : - Amortissements dérogatoires - Provisions pour hausse des prix - Provisions pour fluctuations des cours Autres : Reprise de provision pour perte à terminaison	
Total	0

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation:	0
Autres:	0
Total	0

Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	72 798
Moins-values à long terme	
Total	72 798